

NORME
NORME
INTERNATIONALE

ISO
7752-3

Première édition
1993-12-15

**Appareils de levage à charge
suspendue — Organes de service —
Disposition et caractéristiques —**

Partie 3:
Grues à tour

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/7752-3-1993/iso-7752-3-1993>
**Cranes — Controls — Layout and characteristics —
Part 3: Tower cranes**



Numéro de référence
ISO 7752-3:1993(F)

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

La Norme internationale ISO 7752-3 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 96, *Appareils de levage à charge suspendue*, sous-comité SC 7, *Grues à tour*.

L'ISO 7752 comprend les parties suivantes, présentées sous le titre général *Appareils de levage à charge suspendue — Organes de service — Disposition et caractéristiques*:

- *Partie 1: Principes généraux*
- *Partie 2: Disposition et exigences de base pour les grues mobiles*
- *Partie 3: Grues à tour*
- *Partie 4: Grues à flèche*
- *Partie 5: Ponts roulants et ponts portiques*

© ISO 1993

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'éditeur.

Organisation internationale de normalisation
Case Postale 56 • CH-1211 Genève 20 • Suisse

Imprimé en Suisse

Appareils de levage à charge suspendue — Organes de service — Disposition et caractéristiques —

Partie 3: Grues à tour

1 Domaine d'application

La présente partie de l'ISO 7752 prescrit les exigences particulières spécifiques aux grues à tour, telles que définies dans l'ISO 4306-1 et l'ISO 4306-3, ainsi que la disposition des organes de service de base utilisés sur ces grues pour le positionnement des charges.

NOTE 1 Pour les principes généraux et exigences relatifs aux organes de service des appareils de levage à charge suspendue, voir ISO 7752-1.

Elle est applicable aux organes de service de base

- des grues à tour démontables de chantier,
- des grues montées en permanence,
- des grues-marteaux,
- des grues d'armement (chantier naval).

Elle n'est pas applicable aux organes de service de base

- des grues mobiles avec flèches mobiles, équipées accessoirement d'une tour,
- des mâts de montage avec ou sans flèche.

2 Références normatives

Les normes suivantes contiennent des dispositions qui, par suite de la référence qui en est faite, constituent des dispositions valables pour la présente partie

de l'ISO 7752. Au moment de la publication, les éditions indiquées étaient en vigueur. Toute norme est sujette à révision et les parties prenantes des accords fondés sur la présente partie de l'ISO 7752 sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer les éditions les plus récentes des normes indiquées ci-après. Les membres de la CEI et de l'ISO possèdent le registre des Normes internationales en vigueur à un moment donné.

ISO 4306-1:1990, *Appareils de levage à charge suspendue — Vocabulaire — Partie 1: Généralités.*

ISO 4306-3:1991, *Appareils de levage à charge suspendue — Vocabulaire — Partie 3: Grues à tour.*

ISO 7752-1:1983, *Appareils de levage — Organes de service — Disposition et caractéristiques — Partie 1: Principes généraux.*

3 Définitions

Pour les besoins de la présente partie de l'ISO 7752, les définitions données dans l'ISO 4306-1, l'ISO 4306-3 et l'ISO 7752-1 s'appliquent.

4 Exigences particulières

Les exigences particulières spécifiques aux grues à tour sont les suivantes:

- a) La force nécessaire à la manœuvre d'une manette ou d'un levier ne doit pas dépasser 100 N, et celle nécessaire à la manœuvre d'une pédale ne doit pas dépasser 200 N.

Dans tous les cas, les valeurs suivantes sont recommandées:

- 5 N à 40 N pour un levier¹⁾ se manœuvrant de droite à gauche;
- 8 N à 60 N pour un levier¹⁾ se manœuvrant d'avant en arrière;
- 10 N à 150 N pour une pédale.

b) Les organes de service doivent être conçus et disposés pour réduire le risque d'une mise en mouvement inopinée de la grue ou de la charge par une manœuvre involontaire.

5 Disposition des organes de service de base

Les organes de service de base doivent être disposés comme indiqué à la figure 1, de la façon générale suivante:

- à droite: levage et descente de la charge, translation de la grue;
- à gauche: variation de portée du chariot, orientation de la grue.

5.1 Leviers de commande à rotule ou à cardan

En cas d'utilisation de leviers de commande à rotule ou à cardan, les mouvements de la grue doivent correspondre aux sens de déplacement du levier indiqués dans le tableau 1.

5.2 Dispositifs de commande avec volant

Pour les dispositifs de commande avec volant, les mouvements de la grue doivent correspondre aux sens de rotation du volant indiqués dans le tableau 2.

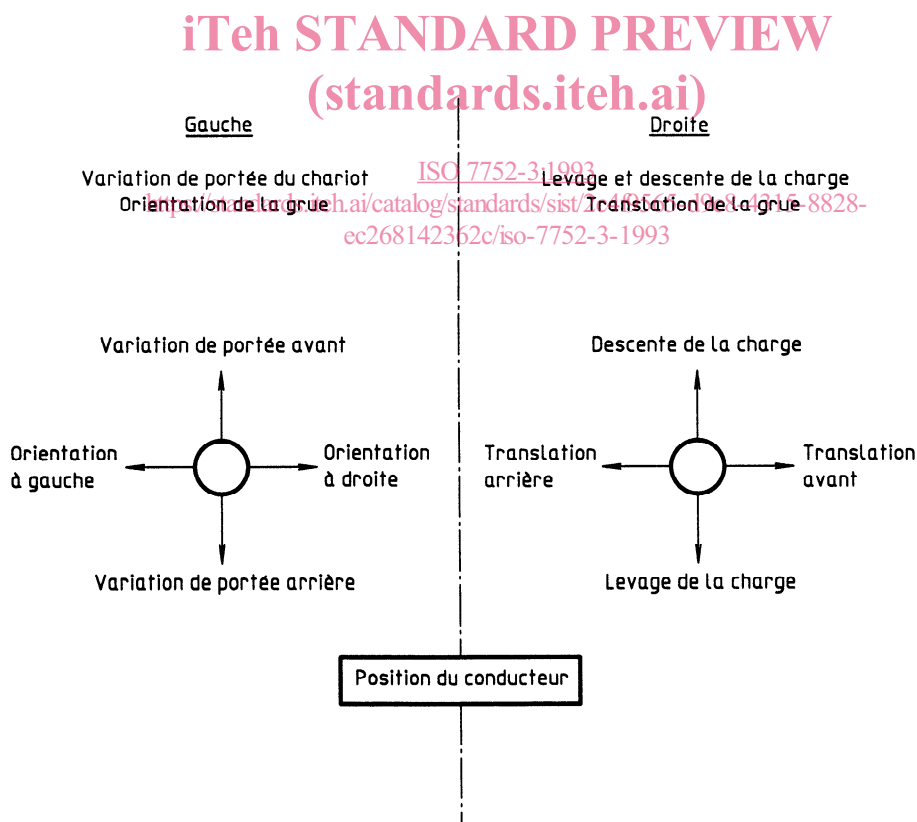


Figure 1 — Disposition des organes de service de base d'une grue à tour

1) 5 N à 10 N sont recommandés pour un organe de type «joy stick».

Tableau 1 — Mouvements de la grue et sens de déplacement du levier

Mouvement de la grue	Sens de déplacement du levier
Levage de la charge, relevage de la flèche, déplacement vers l'arrière du chariot, ou de la flèche si celle-ci peut se déplacer horizontalement	Levier vers le conducteur (levier vers l'arrière)
Descente de la charge, descente de la flèche, déplacement vers l'avant du chariot, ou de la flèche si celle-ci peut se déplacer horizontalement	Levier à l'opposé du conducteur (levier vers l'avant)
Orientation à droite	Levier vers la droite du conducteur
Orientation à gauche	Levier vers la gauche du conducteur
Translation de la grue	Levier vers la droite ou vers la gauche du conducteur en fonction de la position du conducteur par rapport au sens de déplacement désiré

Tableau 2 — Mouvements de la grue et sens de rotation du volant

Mouvement de la grue	Sens de rotation du volant
Levage de la charge, relevage de la flèche, orientation à droite, déplacement vers l'arrière du chariot, ou de la flèche si celle-ci peut se déplacer horizontalement	Rotation dans le sens des aiguilles d'une montre
Descente de la charge, descente de la flèche, orientation à gauche, déplacement vers l'avant du chariot, ou de la flèche si celle-ci peut se déplacer horizontalement	Rotation dans le sens opposé des aiguilles d'une montre

ITeH STANDARD PREVIEW
 (standards.iteh.ai)
 ISO 7752-3:1993
<http://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/2c4f9565-d9c8-4315-8828-ec268142362c/iso-7752-3-1993>

Page blanche

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 7752-3:1993

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/2c4f9565-d9c8-4315-8828-ec268142362c/iso-7752-3-1993>

Page blanche

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 7752-3:1993

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/2c4f9565-d9c8-4315-8828-ec268142362c/iso-7752-3-1993>

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 7752-3:1993

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/2c4f9565-d9c8-4315-8828-ec268142362c/iso-7752-3-1993>

CDU 621.873.2-51

Descripteurs: matériel de manutention, appareil de levage, grue, grue à tour, dispositif de commande, spécification, disposition.

Prix basé sur 3 pages
